



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 OCTOBRE 2021**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant, Salle de conférence sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

| Communes | Conseillers Communautaires | Prés. | Abs. | Exc. | Donne pouvoir à | Nom de la personne |
|-------------------|------------------------------|-------|------|------|-----------------|------------------------------|
| LA CHAPELLE GLAIN | M. Michel POUPART | | | X | P | M. Sébastien CROSSOUARD |
| CHATEAUBRIANT | M. Alain HUNAULT | X | | | | |
| | Mme Catherine CIRON | X | | | | |
| | M. Georges-Henri NOMARI | X | | | | |
| | Mme Jacqueline BOMBRAVY | X | | | | |
| | M. Rudy BOISSEAU | X | | | | |
| | Mme Claudie SONNET | X | | | | |
| | M. Elias AMIOUNI | X | | | | |
| | Mme Christine BOURDEL | X | | | | |
| | M. Jean-Luc MARSOLLIER | X | | | | |
| | Mme Simone GITEAU | X | | | | |
| | M. Bernard GAUDIN | X | | | | |
| | M. François-Xavier LE HECHO | X | | | | |
| DERVAL | M. Dominique DAVID | X | | | | |
| | Mme Jacqueline LEBLAY | | | X | | |
| | M. Michel HORHANT | X | | | | |
| | Mme Laurence LE BIHAN | X | | | | |
| ERBRAY | Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET | X | | | | |
| | M. Jean-Noël BEAUDOIN | X | | | | |
| | Mme Lucie PAUL | | | X | P | Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET |
| FERCE | M. Alain LE TOLGUENEC | X | | | | |
| LE GRAND AUVERNE | M. Sébastien CROSSOUARD | X | | | | |
| ISSÉ | Mme Béatrice PIERRISNARD | X | | | | |
| | M. Sylvain HAMON | | X | | | |
| JANS | Mme Marie-Irène BOUIN | X | | | | |
| | M. Sylvain DESCARPENTRIES | X | | | | |

| | | | | | | |
|---------------------------|----------------------------|---|--|---|---|-------------------------|
| JUIGNE LES MOUTIERS | Mme Brigitte MAISON | X | | | | |
| LOUISFERT | M. Alain GUILLOIS | X | | | | |
| LUSANGER | M. Yves FROMENTIN | X | | | | |
| | Mme Mireille BELLON-CHAMOT | X | | | | |
| MARSAC SUR DON | M. Hervé DE TROGOFF | X | | | | |
| | Mme Géraldine PINSON-LERAY | X | | | | |
| LA MEILLERAYE DE BRETAGNE | Mme Marie-Pierre GUERIN | X | | | | |
| | M. Jean-Yves GICQUEL | X | | | | |
| MOIDON LA RIVIERE | M. Patrick GALIVEL | X | | | | |
| | Mme Annette PIÉTIN | X | | | | |
| MOUAIS | M. Yvan MÉNAGER | X | | | | |
| NOYAL SUR BRUTZ | Mme Édith MARGUIN | X | | | | |
| PETIT AUVERNE | M. Guy DELAUNAY | | | X | P | Mme Manolita BLAIN-MAZÉ |
| ROUGE | M. Jean-Michel DUCLOS | X | | | | |
| | Mme Isabelle MICHAUX | X | | | | |
| | Mme Catherine LE HECHO | X | | | | |
| RUFFIGNE | M. Louis SIMONEAU | X | | | | |
| SAINT AUBIN DES CHATEAUX | M. Daniel RABU | X | | | | |
| | Mme Marie-Paule SECHET | X | | | | |
| SAINT JULIEN DE VOUVANTES | M. Jean-Michel CHEVALIER | X | | | | |
| SAINT VINCENT DES LANDES | M. Alain RABU | X | | | | |
| | Mme Marie-Anne LAILLET | X | | | | |
| SION LES MINES | M. Bruno DEBRAY | X | | | | |
| | Mme Martine CHEVALIER | X | | | | |
| SOUDAN | M. Jean-Claude DESGUÉS | X | | | | |
| | Mme Nathalie PIGRÉE | X | | | | |
| SOULVACHE | M. Didier PAITIER | X | | | | |
| VILLEPOT | M. Philippe DUGRAVOT | X | | | | |

➤ Secrétaire de Séance : Madame Nathalie PIGREE

Mesdames Laurence LE BIHAN et Annette PIETIN sont arrivées à 17 h 46 après la lecture de la délibération n° 086 relative à l'avenant n°2 à la convention de portage foncier de la résidence du Val d'Emilie.

M. François-Xavier LE HECHO est arrivé à 17 h 50 lors de la lecture de la délibération n° 087 relative à la décision modificative n°1 du budget principal.

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal des Conseils Communautaires du 24 juin et du 1er juillet derniers.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, les procès-verbaux des Conseils Communautaires du 24 juin et du 1^{er} juillet 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour de la présente séance, M. le Président souhaiterait féliciter Mme Brigitte MAISON qui, à l'occasion du Congrès départemental des Maires du département qui s'est tenu il y a 15 jours à Ligné, a été mise à l'honneur. Elle a en effet reçu, pour le compte de sa commune, la palme du civisme en raison de la forte participation de la population aux dernières élections. M. le Président souligne que ce chiffre de participation est très impressionnant au regard du fait que la majorité des communes de Loire-Atlantique n'avait pas atteint la majorité des inscrits. Il félicite Mme Brigitte MAISON.

Mme Brigitte MAISON indique que le taux de participation était de 81 %.

Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires

Finances

- **Délibération n° 085 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Aubin des Châteaux**

M. Daniel RABU remercie les conseillers communautaires au nom de sa commune.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 086 : Avenant n°2 à la convention de portage foncier résidence Val d'Emilie**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 087 : Décision modificative n° 1 du budget principal**

M. Dominique DAVID précise que cette délibération a pour objet de prendre en compte les décisions adoptées lors de précédents conseils.

M. Bernard GAUDIN souhaite expliquer son abstention lors du vote de la présente délibération. Il indique que lors de l'attribution d'une subvention à l'entreprise TETRA PAK, il s'était abstenu. Dans cette logique, il s'abstiendra également sur cette délibération. Il précise pour autant qu'il ne remet absolument pas en cause l'ensemble des autres écritures.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 088 : Décision modificative n° 1 du budget annexe zones d'activités économiques**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 089 : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le plan de relance des enseignements artistiques**

Mme Catherine CIRON explique la genèse de ce projet qui remonte à l'accueil de la première Folle journée qui s'est tenue à Châteaubriant, il y a deux ans. A cette occasion, un jeune Quator de musique guitare s'était produit. Des contacts avec le Conservatoire et ce Quator professionnel avaient été pris par la suite et se traduisent aujourd'hui par une prochaine intervention lors de masters classes avec les élèves du Conservatoire. Ensemble, ils écriront une pièce pour guitare qui sera diffusée au grand public au mois de mai 2022.

Adoption à l'unanimité.

Economie

- **Délibération n° 090 : Acquisition de foncier sur le pôle d'activités de la gare à Châteaubriant**

M. Bernard GAUDIN fait observer que l'exposé de la délibération indique que cette acquisition a l'avantage de conforter l'attractivité du pôle d'activités de la gare en rendant possible l'élargissement de l'emprise commercialisable. Il considère que c'est un fait réel.

Il est également indiqué qu'elle contribuera à faciliter la réalisation de la passerelle qui reliera le pôle d'activités. Il estime que cela plaide plutôt en défaveur de la passerelle car cette acquisition, une fois réalisée, limite l'emprise de la SNCF et des voies qui sont sur les surfaces restantes.

Autant, il comprend la nécessité d'acquérir cet espace, autant la justification à travers la réalisation de cette passerelle, qu'il considère inutile, ne lui semble pas un bon argument.

Il précise que néanmoins, il votera pour cette acquisition.

M. le Président revient sur la passerelle. Il indique qu'il faut aller sur place pour se rendre compte au contraire, de l'utilité de la passerelle qui fait l'objet d'une étude par les services de SNCF Réseau et qui permettra notamment le cheminement des personnes à mobilité réduite. Il précise que la passerelle sera réduite en largeur.

Selon lui, il y a une confusion car il s'agit d'une réelle opportunité pour la communauté de communes. Il souligne que les voies concernées sont déclassées et délaissées. Il fait remarquer que la parcelle se situe dans la partie ouest, côté Quai des entrepreneurs où se trouvent d'anciennes voies ferrées qui demain seront enlevées, et sur lesquelles de la végétation sera plantée.

Il souligne le fait que l'étude de cette passerelle a été confiée aux services de SNCF Réseau, dans l'objectif d'aller d'un point à un autre facilement et en toute sécurité. Il met en exergue l'importante réglementation sur ce sujet dans l'enceinte des gares.

Il propose de tenir une réunion sur place afin de faire un point avec SNCF Réseau sur l'état d'avancement des études. Il indique à M. Bernard GAUDIN qu'il sera ainsi conforté dans son vote.

M. Bernard GAUDIN indique qu'il répondra favorablement à cette invitation et viendra avec quelques photos de gares qui possèdent des traversées de voies, et qui permettent aussi la traversée de personnes à mobilité réduite, et de voies de circulation en plus.

Il considère à nouveau qu'il s'agit d'un projet totalement inutile et superfétatoire puisqu'il existe des aménagements que réalise la SNCF pour traverser des voies pour toute personne qu'elle soit à mobilité réduite ou non, y compris des voies de circulation.

M. le Président répond que si c'était possible pour quelles raisons le Directeur régional de SNCF Réseau se serait déplacé en personne et que ses services travaillent sur ce projet qui a demandé presque un an d'études. Il invite M. Bernard GAUDIN à ne pas avoir de jugement trop péremptoire car si ce dossier était simple comme il le dit, la communauté de communes l'aurait déjà traité.

M. Bernard GAUDIN maintient qu'il y a des exemples, et les montrera.

Mme Catherine CIRON indique que les exemples que M. Bernard GAUDIN a déjà évoqués en commission et qui sont soulignés aujourd'hui, ont été réalisés avant les nouvelles réglementations de sécurité imposées par la SNCF. Elle précise qu'aujourd'hui, il n'est plus possible de traverser des voies qui sont utilisées. Elle souligne que les exemples évoqués sont des quais planchiés qui étaient déjà existants. Sur les gares citées en commission, elle indique que la SNCF s'inquiète de ces passages notamment pour les jeunes qui peuvent passer de façon un peu rapide ou sans faire vraiment attention. Il existe donc de grandes inquiétudes et la SNCF travaille justement pour proposer d'autres possibilités de traversées de ces quais et non plus de gré à gré comme évoqué. Elle souligne donc l'évolution de la réglementation.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer que sur l'emprise en question, il n'y a pas de circulation.

Mme Catherine CIRON répond qu'il existe une petite partie avec un aiguillage qui va permettre à certains engins d'effectuer des manœuvres. SNCF l'a ajouté dans son constat, ces manœuvres n'interviennent pas à des horaires fixes. Elle rappelle ce qui était accepté dans l'ancienne réglementation, où il y avait ces planchers de gré à gré et les heures de passage des trains étaient connues. Or, sur cette petite partie de supplément d'aiguillage, les horaires de manœuvres des machines ne sont pas connus. C'est la deuxième raison des études et des recommandations attendues par la SNCF car il s'agit d'un site particulier.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 091 : Développement de l'offre de formations : création d'un bâtiment tertiaire sur le Pôle d'Activités de la Gare**

Mme Catherine CIRON indique que la formation sur le territoire a nettement évolué depuis 2 ans et s'accélère. Pour preuve, l'ouverture du Campus connecté avec 8 étudiants au mois de septembre et l'ouverture de la licence 3 par le CNAM avec 15 étudiants qui ont trouvé une alternance dans les entreprises du territoire.

Elle précise que la rentrée de ces élèves s'est effectuée il y a 3 semaines environ au Quai des entrepreneurs. Dans ce bâtiment, désormais, il y a une véritable effervescence avec la présence de ces étudiants et il est prévu, en perspective, une ouverture d'une antenne technologique universitaire à Châteaubriant, pour le mois de septembre 2022. Elle informe qu'il reste encore deux étapes à franchir. La première a été franchie lundi dernier. Elle s'est rendue avec M. Dominique DAVID à l'IUT de Nantes, à Carquefou, pour présenter la candidature de la Communauté de Communes qui a été validée par le conseil scientifique de l'IUT. Elle annonce que la collectivité pourrait accueillir au mois de septembre de l'année prochaine, 2 promotions de 26 élèves ou étudiants. A ce projet, s'ajoutent ceux qui pourraient émergés. Elle informe avoir rencontré ce matin des responsables du CNAM concernant des formations dans le domaine de la santé. Elles ont été actées. Au vu de ces nouvelles formations, Mme Catherine CIRON conclut qu'il y a un fort besoin d'un deuxième bâtiment.

M. Bernard GAUDIN partage complètement l'idée de la formation et de la place de la communauté de communes dans le processus et dans l'activation des formations sur le territoire, pour augmenter les qualifications et proposer des solutions aux jeunes. Pour autant, il s'interroge sur la nécessité immédiate de construire un bâtiment sans connaître les besoins de dimensionnements. Il s'interroge également sur le fait de construire un bâtiment exclusivement dédié à la formation et interpelle sur la solution d'un bâtiment plutôt modulable qui permettrait d'offrir des bureaux à des entreprises qui viendraient s'installer sur le site car selon lui, il y aurait des positionnements intéressants.

Il ne sait pas qualifier le besoin de bâtiment dans l'immédiat et son interrogation porte sur ce point.

Mme Catherine CIRON répond à l'interrogation de M. Bernard GAUDIN sur la nécessité immédiate de construction d'un bâtiment. Elle précise que cette réalisation est plus qu'immédiate et rappelle que lors de l'audition concernant le dossier BUT GACO du lundi 4 octobre dernier, les questions ont porté notamment sur les propositions bâtementaires. Elle souligne que si la collectivité ne répond pas de façon immédiate à l'accueil d'au moins 52 étudiants, il ne pourra pas y avoir d'IUT à Châteaubriant.

Elle précise qu'un travail va être engagé avec l'IUT de Nantes pour définir les besoins en terme de salles. Toutefois, elle insiste sur la nécessité de répondre sans attendre dans l'objectif d'obtenir cette formation sur le territoire et de conforter l'avenir des jeunes.

M. Bernard GAUDIN demande à connaître la nature des formations discutées avec l'IUT.

Mme Catherine CIRON informe qu'après échanges avec l'IUT et les chefs d'entreprise du territoire, il a été proposé la formation GACO (Gestion, Administrative et Commerciale des Organisations). Il s'agit des ex DUT GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations).

M. le Président ajoute que depuis 25 ans, les entreprises du territoire rêvent d'un IUT à Châteaubriant. Il précise que le Recteur d'Académie lui avait indiqué, il y a moins de 3 ans, que les IUT n'existaient que dans les chefs-lieux de département. A sa question sur le cas de Saint-Nazaire, qui n'était pas un chef-lieu de département, le Recteur lui avait répondu que c'était une exception.

De son point de vue, il s'agit d'une bonne nouvelle qui va permettre désormais aux jeunes de continuer à apprendre sur le territoire ce qui n'était pas possible auparavant. Les formations du CNAM, le Campus connecté puis l'IUT confortent la nécessité de réaliser un bâtiment.

Il rappelle que les projets industriels tout comme les projets en matière de formation font l'objet en amont d'un travail au quotidien, d'un travail de fond, d'un travail de relation, d'un travail d'ambition et de partenariat. Il ne comprend pas la position de M. Bernard GAUDIN.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 092 : Marchés de travaux de réhabilitation du site ARCELOR MITTAL « ACIER+ » - rue de la gare à Châteaubriant**

M. Bernard GAUDIN souhaite redire tout l'intérêt qu'il porte à la formation et au fait que la collectivité s'empare de ce dossier, fasse des propositions et active justement la présence de formations. Il rappelle également l'intérêt qu'il porte pour ce projet sur le site ACIER+ avec la présence du GRETA afin d'offrir les meilleures conditions pour les apprenants comme pour les formateurs.

Il émet une interrogation sur la suite du projet concernant l'école de production pour laquelle il partage les objectifs. Il s'interroge en effet sur le choix de la filière bois en précisant qu'il a constaté peu d'« entreprises structurantes » ou « têtes de réseau » sur le territoire de la communauté de communes dans ce domaine. Il demande comment l'ADIC a abouti à ce choix.

M. le Président fait observer que le secteur du bâtiment se porte bien sur le territoire. En 10 ans, il a été constaté l'installation de 40 % d'artisans en plus. L'ADIC a sollicité la collectivité pour travailler sur la filière bois qui est indispensable et répond à un réel besoin.

Mme Catherine CIRON corrobore les propos de M. le Président sur le fait que cette proposition a en effet été soumise par l'ADIC. Elle précise qu'il est prévu une filière bois et bâtiment. Il conviendra en effet de compléter l'appellation ce qui permettra de répondre de façon concrète aux besoins. Cette filière a été travaillée avec l'Ecole Nationale du bois qui soutient ce projet sur le territoire ainsi qu'avec le Syndicat bois des Pays de la Loire.

Elle indique que la candidature pour une école de production est consolidée par les différents acteurs et notamment les chefs d'entreprise. L'école de production est en effet un modèle très particulier puisque que c'est une école de formation où « l'on apprend en faisant ». Elle souligne qu'au-delà, existe un modèle économique car ces jeunes pourront fabriquer pour des artisans du territoire et réaliser de la sous-traitance.

Elle fait remarquer que ce projet global nous différencie par rapport à d'autres dossiers qui ont été déposés. Le choix de la formation GACO a été réalisé dans les mêmes conditions, c'est-à-dire par les chefs d'entreprise qui ont fait part de leurs besoins de ce type de techniciens supérieurs.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 093 : Cession de terrain à la SCI TALPACK – CSDL SAS sur la zone industrielle d'Hochepie à Soudan**

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 094 : Cession de foncier à la SCI SCR IMMO – OPTION RESEAUX sur le Parc d'Activités des Echos à Derval

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 095 : . Cession d'un local et foncier à la SCI BAPCHA – DIAIS PISCINE & SPA sur la zone Horizon à Châteaubriant

Adoption à l'unanimité.

Personnel – Administration Générale - Mutualisation

Personnel

- Délibération n° 096 : Mise à disposition d'un agent à la commune de Ruffigné

M. Louis SIMONEAU remercie les conseillers communautaires de cette décision au nom de la commune de Ruffigné.

Adoption à l'unanimité.

Administration Générale

- Délibération n° 097 : Inscriptions complémentaires au sein des commissions permanentes

Mme Marie-Irène BOUIN indique qu'il conviendrait de préciser l'année des délibérations des 4 et 24 juin.

M. Philippe DUGRAVOT répond que cette modification sera apportée.

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 098 : Présentation du rapport d'activités du Conseil de Développement - Année 2020

M. Philippe DUGRAVOT indique que la slide projetée présente une synthèse de l'activité du Conseil de Développement pour l'année 2020. Il donne lecture aux conseillers communautaires d'un compte rendu synthétique du rapport d'activités.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 099 : Modification des statuts de la communauté de communes Châteaubriant-Derval**

M. Elias AMIOUNI donne lecture de l'article 13 des statuts actuels : « Toute action visant au maintien des services médicaux et paramédicaux sur le territoire communautaire ».

Il indique que la proposition porte sur l'ajout suivant : « Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un Contrat Local de Santé ».

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la portée réelle de cet ajout et demande de ce fait à connaître les éventuelles incidences sur des soutiens apportés par des communes et cite pour exemple, des actions de santé, une aide à l'installation ou une aide au loyer.

M. Elias AMIOUNI explique que le Contrat Local de Santé comporte des thèmes précis. Il indique qu'il les exposera dans la délibération suivante. Parallèlement, il existe des thématiques qui sont dépendantes du territoire. Il précise que les éventuelles incidences dépendent des décisions qui seront prises par les groupes de travail et le comité de pilotage. Il considère qu'il est de ce fait prématuré d'apporter une réponse.

M. Hervé de TROGOFF demande si le Contrat Local de Santé est activé lorsqu'une commune souhaite développer une maison médicale.

M. Elias AMIOUNI répond que le CLS n'intervient pas dans le financement d'une maison médicale mais le CLS peut intervenir dans l'appui logistique et notamment concernant l'installation du professionnel de santé.

M. Hervé de TROGOFF demande si le CLS peut interdire.

M. Elias AMIOUNI indique que le rôle du CLS n'est pas d'interdire la création d'une maison de santé.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 100 : Contrat Local de Santé : engagement de la démarche**

Afin de mieux comprendre le Contrat Local de Santé, M. Elias AMIOUNI explique le rôle de ses acteurs. Les acteurs incontournables sont l'Agence Régionale de Santé et la communauté de communes, auxquels s'ajoute la Préfecture qui joue un rôle important. Il est proposé d'ajouter d'autres intervenants sur le territoire et notamment la Ville de Châteaubriant, le pôle de santé de Choisel et la CPTS. Il précise qu'il pourra être ajouté d'autres acteurs par la suite. Le comité de pilotage ainsi composé se réunira en moyenne deux fois par an.

En amont du comité de pilotage, il indique qu'un comité technique sera mis en place et sera composé du coordinateur qui sera l'animateur de ces partenaires ainsi que les partenaires signataires tels que la Caisse l'Allocations Familiales, la Caisse d'Assurance Maladie et d'autres intervenants médicaux et médicaux sociaux.

Des groupes de travail seront déclinés suivant les thématiques décidées par le comité de pilotage. Ces groupes travailleront pour rendre des conclusions sur les thématiques. Il expose les thématiques obligatoires, à savoir « Prévention et promotion de la santé » dont la santé environnement. Il fait observer qu'aujourd'hui, la santé dite de soins pure ne constitue que 20 % de la santé des citoyens, les 80 % restant sont constitués de l'environnement, la mobilité, l'habitat, la nutrition et le lien social.

M. Elias AMIOUNI explique que le CLS n'est pas axé sur les soins et qu'au contraire, il est centré sur la transversalité de l'individu. Toutes les commissions peuvent de ce fait participer au travail du CLS. Celui-ci est donc extrêmement ouvert et très riche.

Il précise les autres thématiques, comme l'accès aux soins avec l'offre de santé et surtout l'éducation thérapeutique qui assure un rôle de prévention primaire, puis le parcours des personnes âgées pour le public défavorisé. Il souligne que ce sont des thématiques incontournables.

D'autres thématiques ressortent du CLS telles que les addictions (y compris les jeux vidéo et pas seulement l'alcool et les drogues), la santé mentale qui est un élément très important, la santé des jeunes (qui passe aussi par la vaccination), l'alimentation, la diversification alimentaire chez les jeunes, l'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie. M. Elias AMIOUNI fait observer que le but est de maintenir les personnes le plus longtemps possible à leur domicile quand elles sont âgées ou commencent à avoir certaines pathologies.

Il indique également que l'objectif est d'aller vers les populations précaires. Pour ce faire, des partenariats vont être mis en place comme pour exemple avec l'association A VOS SOINS pour son dispositif MarSOINS, qui va se développer progressivement.

Mme Isabelle MICHAUX intervient sur le budget pour lequel elle émet une incompréhension. Elle constate que l'ARS apporte un financement à hauteur de 40 000 €. Ce montant est bien reporté dans le plan de financement. Toutefois, s'agissant de la Région, elle apporte une contribution financière à hauteur de 20 000 € sur 3 ans, alors qu'il est affiché 4 000 € au budget présenté.

M. Elias AMIOUNI explique que la Région participe à hauteur de 4 000 € pour le recrutement du coordinateur.

M. le Président complète en précisant que la Région accorde une aide de 20 000 € qu'elle propose sur 3 ans mais il est possible de l'utiliser sur 5 ans. C'est pourquoi, le tableau indique 4 000 €.

M. Elias AMIOUNI ajoute que le Contrat Local de Santé reste un atout considérable pour l'offre globale de soins sur l'intercommunalité car il s'adapte aux nécessités du territoire. Il précise que toutes les associations peuvent participer aux groupes de travail y compris les usagers.

M. Bernard GAUDIN considère qu'il s'agit d'une excellente initiative qui permet d'aborder le sujet de la santé sous l'angle de la santé des habitants, et pas seulement l'accès aux soins, même si ce sujet a toute son importance. Ce contrat va permettre d'envisager des actions comme la prévention ainsi que des actions collectives. Il se dit ravi de pouvoir participer à cette commission. Le travail engagé autour du CLS permettra de lui donner du sens et de trouver son rôle.

M. Elias AMIOUNI le remercie de ces éloges.

Adoption à l'unanimité.

Prévention et gestion des déchets

- Délibération n° 101 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Année 2022

M. Rudy BOISSEAU précise qu'en 2015, 181 demandes d'exonérations avaient été enregistrées alors qu'en 2021, on en dénombre 165.

Dans le prolongement de cette délibération, M. Bernard GAUDIN rappelle qu'une opération de contrôle de la fréquentation des déchetteries de l'ex castelbriantais s'était tenue et avait engendré des effets positifs sur une certaine « régularisation ». Il demande si ce type d'opération sera renouvelé.

M. Rudy BOISSEAU précise que les contrôles avaient été mis en place suite au constat d'apports importants de gravats. Ce constat avait permis de conclure qu'un grand nombre d'artisans utilisait à tort la déchetterie de Châteaubriant. Il s'agissait d'une première expérience mais qui peut éventuellement se renouveler. Il souligne que cette problématique sera résolue avec la création d'une nouvelle déchetterie en 2023.

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 102 : Conventions avec la société OCAD3E pour l'enlèvement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et des lampes usagées et l'éco-organisme Ecosystem pour l'enlèvement des petits appareils extincteurs

Adoption à l'unanimité.

Environnement

- Délibération n° 103 : Présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte du bassin du Semnon - Année 2020

M. Sébastien CROSSOUARD présente le rapport d'activités dudit syndicat.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- Délibération n° 104 : Retrait d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Craon du Syndicat mixte du bassin du Semnon

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 105 : Adhésion du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de Vilaine**

Adoption à l'unanimité.

Mobilité

- **Délibération n° 106 : Convention de partenariat avec le Cyclo-Club Castelbriantais pour l'opération "Savoir rouler à vélo"**

M. Georges-Henri NOMARI remercie les conseillers communautaires pour la confiance qu'ils accordent au Cyclo Club Castelbriantais et notamment au travers de ce projet qu'il estime important pour les enfants du territoire.

Adoption à l'unanimité.

Sports et Loisirs

- **Délibération n° 107 : Choix du délégataire pour la gestion de l'espace aquatique de Derval**

M. Patrick GALIVEL précise qu'il s'agit d'un marché conclu pour 5 ans qui va débiter au 1^{er} janvier 2022. Deux candidats ont déposé leur offre, à savoir la société PRESTALIS et la société AQUALIA.

M. Alain RABU demande à connaître le montant de la prestation.

M. Patrick GALIVEL indique que les temps d'ouverture ont été optimisés de façon à abaisser le coût de la redevance. Il fait remarquer à cet effet que les coûts sont moins importants que ceux du marché précédent.

Il indique que la société PRESTALIS est retenue. Il s'agit du même délégataire avec une transition plus douce.

Pour répondre à la question de M. Alain RABU, M. le Président précise que le montant de la prestation s'élève à 289 000 € par an.

M. Alain RABU constate que le coût est presque divisé par deux.

M. Patrick GALIVEL explique qu'il s'agit du coût pour la communauté de communes. De son côté, le prestataire verse une redevance d'occupation du domaine public de 10 000 € par mois.

Adoption à la majorité.

Mme Laurence LE BIHAN ne prend pas part au vote.

- **Délibération n° 108 : Désordres AquaChoisel : protocole transactionnel**

M. Dominique DAVID informe que l'entreprise JOUSSELIN est responsable en grande partie des désordres constatés.

M. le Président rappelle la complexité de ce dossier avec les procédures à tenir et les expertises qui se sont tenues. Il tient à remercier tout particulièrement pour son professionnalisme l'expert, M. Yves NIOCHE, puis un des anciens collègues, M. Serge HEAS. Ce dernier a longuement suivi ce dossier.

Il informe de la fin de la procédure et estime que les intérêts de la collectivité ont été bien défendus.

Adoption à l'unanimité.

Equilibre et Développement du territoire - Habitat - Urbanisme

- **Délibération n° 109 : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat**

Mme Catherine CIRON précise que ce document est la suite logique du protocole d'intention signé en avril 2021. Il s'appuie sur des ambitions transversales liées à la transition écologique, l'approfondissement du développement économique et durable ainsi que l'optimisation de la cohésion sociale.

M. Alain RABU demande si ces fiches projets peuvent être modifiées avec des rajouts et des suppressions sachant qu'il s'agit d'un protocole.

M. le Président répond que ce contrat reprend le protocole d'intention signé en avril dernier et que des fiches pourront être ajoutées. Il informe que le prochain contrat à signer sera celui à conclure avec la Région. Il précise que les lignes sectorielles et les contrats peuvent permettre la réalisation des projets intercommunaux évoqués au printemps dernier. Des projets pourront donc venir se rajouter à cette liste.

Mme Catherine CIRON rappelle que ce contrat est conclu pour 6 ans. Il est évolutif et pluri annuel.

M. Bernard GAUDIN émet quelques observations. Il exprime tout d'abord sa reconnaissance aux agents des services au regard du travail fourni pour rédiger et illustrer l'ensemble du document présenté dans la délibération qu'il considère parfaitement lisible et compréhensible.

Il a comptabilisé 21 actions représentant 45 millions de dépenses. Il considère qu'à cette somme peuvent être retirées les dépenses de l'OPAH car elles ne sont pas directement engagées par la collectivité. Il reste donc au total 41 millions de dépenses.

Dans une récente interview pour Ouest France, il rappelle que le Président avait annoncé qu'il disposait d'une feuille de route pour la ville de Châteaubriant. Il estime qu'au travers de ces 41 millions de dépenses, la feuille de route pour la communauté de communes est établie.

M. Bernard GAUDIN souligne la crainte exprimée précédemment par M. Alain RABU de savoir si d'autres projets peuvent être pris en compte. Il fait observer que l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires indique que ce programme doit être un programme ascendant, c'est-à-dire qui doit recueillir l'avis et les projets des habitants. Il signale que ce type de procédure n'a jamais été engagée pour ce contrat et que cela n'a pas été discuté notamment au sein de la commission concernée, à savoir environnement et celle qui a défini le Plan Climat Air Energie.

Il remarque par ailleurs dans chacune des actions, que certains projets qui ne faisaient l'objet jusque-là que d'études d'opportunités, deviennent des études de programmation pour intégrer les fiches actions.

Il évoque ainsi le projet de passerelle sur le pôle de la gare, le terrain synthétique, la rénovation, l'adaptation et la modernisation de l'espace Dauphins.

Le fait de programmer une action laisse à penser que la décision est prise. Il considère ce scénario gênant même s'il comprend la nécessité de présenter un programme. Il voudrait pourtant croire à la possibilité d'intégrer d'autres projets et d'engager une concertation avec les habitants.

Sur le sujet de la transition écologique, il constate l'absence de fiches actions sur la production d'énergie à base de renouvelables, sur des friches notamment industrielles qui pourraient être réhabilitées et sur l'artificialisation des sols.

Concernant la cohésion sociale, il évoque une fiche sur la création de deux multi accueils sur Châteaubriant, mais la question de l'accueil des jeunes enfants et surtout de la garde des jeunes enfants dans les communes n'est pas abordée et ce sujet se pose de plus en plus sévèrement dans les communes. Il estime qu'il y a donc nécessité d'intégrer très rapidement une réflexion et des projets autour de l'accueil et de la garde des jeunes enfants.

Par ailleurs, il souligne l'absence d'actions de sensibilisation particulièrement auprès de la population. Il pense que la transition écologique doit aussi aborder la question des changements de comportement. En effet, des vélos à assistance électrique ou des bus électriques peuvent être mis en place mais il est nécessaire qu'ils soient utilisés et qu'ils provoquent des changements de comportements.

Il fait également le constat que le contrat ne porte que sur l'investissement. Il déduit qu'il s'agit peut-être d'une des orientations fixées par le gouvernement mais il s'interroge sur le fonctionnement derrière toute cette masse d'investissements.

Mme Catherine CIRON tente de rassurer M. Bernard GAUDIN sur différents points. Concernant la concertation citoyenne, elle rappelle que ce contrat synthétise tous les documents sur lesquels la communauté de communes travaille depuis de nombreuses années tels que le PCAET. Elle souligne que ce dernier a été construit sur la base de concertations avec la mise en place d'ateliers citoyens. Concernant le SCOT et le PGD, il en a été de même. Des fiches projets sont ainsi nées de la concertation citoyenne.

S'agissant des fiches, elle souligne leur présentation car il s'agit tout d'abord de fiches projets qui ne deviennent des fiches actions qu'à partir du moment où elles sont prêtes à débiter. Elle rappelle comme elle l'a précisé précédemment qu'il s'agit d'un document évolutif et pluri annuel. La possibilité est donc donnée de faire évoluer ces fiches entre la présentation de ce jour en fiches projets pour aller vers des fiches actions.

Elle revient sur l'absence de fiches évoquées par M. Bernard GAUDIN et notamment concernant la production d'énergie. Elle rappelle que dans le PCAET, c'est le premier élément qui est développé. Elle indique que le territoire a dépassé depuis déjà 3 ans, les objectifs demandés par l'Etat pour 2030 sur la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Le territoire produit déjà 85 % d'énergies renouvelables.

Sur la politique des jeunes enfants, une des fiches présente la création de 36 places en multi accueils qui se découpent en différentes phases.

M. le Président se dit surpris par ces remarques. Il souligne les remerciements adressés aux collaborateurs et agents, il s'agit d'une reconnaissance pour eux. Pour autant, il n'en est pas de même pour les élus.

Il rappelle le protocole d'intention signé le 1^{er} avril dernier. Le projet de contrat avait ensuite fait l'objet à plusieurs reprises de discussions en conférence des Maires. Il souligne que l'Etat a demandé qu'un contrat soit conclu pour une lisibilité de son action dans les fiches projets.

Il précise par ailleurs, que 45 millions d'investissements sont retenus. L'Etat devrait normalement en financer 20 millions. Il n'est pas évoqué les aides du Département, de la Région, ni des fonds européens en complément.

Il souligne que les fiches projets ont été travaillées avec l'ensemble des Maires. S'agissant de la production d'énergie, il rappelle que M. Bernard GAUDIN n'avait pas voté pour le réseau de chaleur réalisé il y a 10 ans par la ville. Ce réseau de chaleur de 10 km dessert 550 logements sociaux, le centre hospitalier qui accueille des milliers de patients par an, l'espace aquatique ainsi que bon nombre d'équipements publics.

Il rappelle que cette réalisation a valu à la ville une Marianne d'or. A cette période, il n'était pas question du prix de l'énergie. Aujourd'hui et au vu de l'actualité sur le coût de l'énergie, il laisse mesurer l'opportunité de l'investissement réalisé.

M. le Président rappelle également la réalisation de la centrale solaire, qui est la plus grande de France, inaugurée par M. Gérard MESTRALLET.

Il considère donc en matière d'écologie, que le territoire a pris quelques longueurs d'avance.

Concernant les voies vertes qui ont été réalisées, il se rappelle les critiques lancées notamment lors de l'adoption de la délibération sur la voie verte Châteaubriant-Rougé.

Selon lui, l'intercommunalité est un territoire pour lequel l'écologie est une réalité. Il revient sur le PCAET évoqué précédemment par Mme Catherine CIRON en mettant en exergue le fait que le territoire est en tête de toutes les intercommunalités en matière de production énergétique.

Il souligne que ce contrat répond à une demande de l'Etat et que les fiches projets qui y sont présentées ne sont pas figées car d'autres projets peuvent survenir. Il prend pour exemple les évolutions récentes en matière de formation.

M. le Président se réjouit du partenariat fiable de l'Etat qui accompagne la collectivité dans différents projets. Il cite la dernière réalisation à laquelle a participé l'Etat, à savoir la ligne TER Rennes Retiers Châteaubriant.

Il informe que ce contrat, qui ne doit pas être si inutile que cela, sera peut-être signé par un membre du gouvernement la semaine prochaine. Cela démontre selon lui, que l'Etat est non seulement sensible à sa politique mais également sensible au territoire.

Il conclut qu'à ce jour, la communauté de communes est une intercommunalité de projets et que l'Etat accompagne la collectivité dans leurs réalisations. Cet accompagnement lui paraît très intéressant.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN).

- **Délibération n° 110 : Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour la poursuite des permanences sur le territoire**

Adoption à l'unanimité.

M. le Président rappelle que la liste des décisions prises a été communiquée à l'ensemble des conseillers.

M. Bernard GAUDIN souhaite revenir sur la délibération n°104 concernant le retrait des deux collectivités Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Craon et plus précisément sur le délai d'approbation du retrait. La délibération stipule que : « Par délibération du 28 juin, le syndicat mixte du bassin du Semnon a approuvé cette demande de retrait » puis ensuite : « C'est conformément à l'article du CGCT que ce retrait doit être approuvé par l'EPCI dans un délai de 3 mois à compter de la notification ».

M. le Président répond que cette vérification a déjà été faite. Il précise que la notification était postérieure à la date de délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée.

Le Président,


Alain HUNAUULT